

## CAHIER DES CHARGES

### **Fournitures et services de colliers GPS pour le suivi satellitaire et télémétrique des populations de bouquetin ibérique du Parc national des Pyrénées - 2023 -**

#### **ARTICLE 1 : DEFINITION DU PROJET**

Espèce emblématique des Pyrénées, le bouquetin a disparu des Pyrénées françaises au tout début du XX<sup>ème</sup> siècle et du versant espagnol en l'an 2000.

A l'initiative du Parc national des Pyrénées, un projet de restauration dans les Pyrénées françaises a été mis en place à partir de 2014 afin de permettre la réintroduction effective d'individus transplantés depuis les populations existantes en Espagne.

A ce jour, cent neuf individus ont été lâchés en Hautes-Pyrénées (2014 - 2017) et trente-neuf en vallée d'Aspe en Pyrénées-Atlantiques (2019 - 2021) dans le Parc national des Pyrénées.

Le bilan global fait état d'une bonne dynamique de population (*effectif d'au moins de trois cent trente-cinq individus, taux de reproduction globalement important en 2022*).

La présente note a pour objet d'équiper quinze individus avec des colliers GPS au cours de l'année 2023.

#### **ARTICLE 2 : DESCRIPTION TECHNIQUE POUR LA FOURNITURE DE 3 COLLIERS GPS MALES**

Les objectifs du suivi satellitaire et télémétrique des bouquetins ibériques consistent en :

- localiser les individus équipés afin de pouvoir assurer en parallèle un suivi visuel complémentaire,
- obtenir des informations précises sur le comportement spatial des individus relâchés (*déplacement des individus au cours du cycle journalier et annuel, sites de fixation, flux entre groupes, sites de mise bas ou de rut ...*).

Il conviendra de fournir des colliers permettant un minimum de vingt-quatre localisations GPS par jour et une transmission journalière des données par système satellite, couplé à un émetteur VHF (*une fréquence par individu*). Les batteries devront permettre une durée de fonctionnement minimale des colliers de deux ans pour les fréquences minimales de localisation et de transmission des données indiquées ci-dessus.

Les fréquences de localisation pour chaque collier devront pouvoir être programmées lors de la pose sur les animaux et modifiées si besoin au cours du suivi satellitaire (*envoi de nouvelles programmations par satellite*). Ces colliers seront équipés d'un capteur de mortalité entraînant l'émission d'un signal VHF spécifique différent du signal normal avec envoi immédiat d'une alerte par SMS ou e-mail chaque fois qu'une mortalité est détectée, incluant les coordonnées GPS.

Pour ce, la demande de devis concerne la fourniture de quinze colliers GPS pour bouquetin mâle aux caractéristiques suivantes :

Type de matériel	Descriptif	Quantité
Colliers GPS pour mâles adultes	Colliers GPS adaptés pour un périmètre de cou compris entre 40 et 55 centimètres et un poids maximal de 1000 grammes ( <i>drop-off compris</i> ). Capteur de T°C et de mortalité + alerte mortalité, émission VHF intégré. Système Drop-off.	5
Colliers GPS pour femelles adultes	Colliers GPS adaptés pour un périmètre de cou compris entre 30 et 45 centimètres et un poids maximal de 1000 grammes ( <i>drop-off compris</i> ). Capteur de T°C et de mortalité + alerte mortalité, émission VHF intégré. Système Drop-off.	10
Drop off	Trois systèmes de drop-off sont demandés : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Déclenchement directe sur le terrain à une distance minimale de 500 mètres,</li> <li>• Déclenchement par satellite,</li> <li>• Déclenchement automatique après une durée de fonctionnement déterminée avant la pose</li> </ul>	15
Abonnement satellite	Abonnement satellite de <b>vingt-quatre mois</b> ( <i>deux ans à partir de la date de mise en service effective</i> ) par collier avec possibilité de différer le début de l'abonnement à la date de pose des colliers sur les animaux.	15
Radiorécepteur pour téléchargement données	Récepteur permettant de télécharger les données du collier à distance- lien vers terminal de terrain	2
Serveur web	Accès à un serveur web pour la réception et la visualisation instantanée des données de localisation de chaque collier. Système permettant le téléchargement de l'ensemble des données de géolocalisation.	1
Clef dynamométrique, écrous, vis	Kit de clef dynamométrique avec plaques, écrous et vis pour tous les colliers permettant d'avoir un kit complet pour la fermeture et le réglage des colliers sur les animaux. Prévoir quelques écrous, plaques et vis surnuméraires	1
Câble de raccordement	Câble de raccordement des colliers GPS à une unité de programmation (PC)	1

### **ARTICLE 3 : PROPOSITION FINANCIERE**

Il est demandé aux soumissionnaires de produire un devis prévisionnel détaillé en valeur hors taxes et / ou toutes taxes comprises ou net de taxes.

En plus de la description technique de l'article 2, les éléments suivants seront précisés :

- ✓ frais de livraison,
- ✓ délais de livraison des colliers à réception de la lettre de commande,
- ✓ une estimation de la durée de vie des colliers.

#### **ARTICLE 4 : CRITERES DE SELECTION DES OFFRES**

Les offres seront examinées, par la commission en charge des équipements de travail, et classées en fonction des critères suivants :

- qualité technique du matériel et des prestations proposées (50%),
- montant de l'offre financière (25%),
- délais de livraison garantis (25%).

La commande sera attribuée après mise en concurrence entre les différents prestataires ayant déposé une offre.

#### **ARTICLE 5 : DATE DE MISE A DISPOSITION ET LIVRAISON**

Les matériels et produits devront être livrés au siège du Parc National des Pyrénées, villa Fould – 2, rue du IV septembre à Tarbes (65000). Cette remise fera l'objet d'un procès-verbal signé par les deux parties.

La livraison des matériels s'effectue au plus tard quatre semaines après l'envoi du bon de commande. Si tel ne pouvait être le cas pour certains matériels, le fournisseur retenu devra le signaler par écrit.

#### **ARTICLE 6 : RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES**

Des informations techniques et administratives complémentaires peuvent être obtenues au siège du Parc national des Pyrénées auprès de :

Monsieur Alexandre GARNIER  
Inspecteur de l'Environnement et docteur vétérinaire  
Parc national des Pyrénées  
Tel : 00 33 6 49 30 11 70  
E-mail : [alexandre.garnier@pyrenees-parcnational.fr](mailto:alexandre.garnier@pyrenees-parcnational.fr)

Monsieur Yves HAURE  
Secrétaire général  
Parc national des Pyrénées  
Tel : 00 33 5 62 54 26 40  
E-mail : [yves.haure@pyrenees-parcnational.fr](mailto:yves.haure@pyrenees-parcnational.fr)

Parc national des Pyrénées  
Villa Fould  
2, rue du IV septembre  
Boite postale 736  
65007 TARBES CEDEX  
Tél. : 00 33 5 62 54 16 40  
[www.pyrenees-national.fr](http://www.pyrenees-national.fr)

## **ARTICLE 7 : ENVOI DES PROPOSITIONS**

Les propositions sont à adresser à :

Madame la Directrice du Parc national des Pyrénées  
Parc national des Pyrénées  
Villa Fould  
2, rue du IV septembre  
Boite postale 736  
65007 TARBES CEDEX

Les devis sont formulés obligatoirement par écrit, avant le vendredi 27 janvier 2023 à 12 heures, quel que soit le mode de transmission, et doivent comporter les documents listés au chapitre 3 (*devis détaillé*),

Seules les propositions complètes, et portant sur tous les postes, seront retenues.

## **ARTICLE 8 : MODALITES D'EXECUTION**

Toute proposition complète, reçue dans les délais, sera examinée et fera l'objet d'une réponse écrite positive ou négative.

Les propositions incomplètes seront retournées.

Le prestataire retenu se verra proposer une lettre de commande qui sera signée par Monsieur le Directeur du Parc national des Pyrénées. Il reprendra notamment les dispositions indiquées dans le présent cahier des charges et fixera par ailleurs toutes les dispositions financières et administratives règlementaires.

L'exécution de la commande relève de la comptabilité publique.

Cette lettre de commande donnera lieu à un paiement annuel (*années N et N+1*) après constatation du service fait. Il n'est pas prévu et possible de verser un acompte à la commande. Les paiements se font, à exercice fait conformément aux règles de la comptabilité publique. Le mode de règlement choisi par le Parc national des Pyrénées est le virement administratif dans les termes fixés par le décret n° 2002 – 231 du 21 février 2002.

L'unité monétaire est l'€.

Fait à Tarbes, le samedi 24 décembre 2022  
© Parc National des Pyrénées